

**« HOLDING 2D »**  
**SAS AU CAPITAL de 2.202.000 euros**  
**Siège social : 5-7 Rue de l'Amiral COURBET 94160 SAINT MANDE**  
**RCS CRETEIL B 823 631 122**

-----  
-----

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025**

**Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 1 785 958,05 Euros**. En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Résultat – Affectation**

**Résolution n° 2**

**Résultat – Affectation**

L'Assemblée générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 1 785 958,05 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **1 785 958,05 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **1 785 958,05 Euros**.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Résolution n° 6**

Les mandats de Monsieur Jonathan ELGRABLY commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Eric SABBAN commissaire aux comptes suppléant étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de nommer pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 en qualité de :

- commissaire aux comptes titulaire Monsieur Daniel VACRATE né le 7 avril 1971 à Marseille 12, demeurant 11 rue de l'Épinette 94160 SAINT-MANDE inscrit à la CRCC de Paris.

- Commissaire aux comptes suppléant le Cabinet\_INTUITEAM Conseil représentée par Monsieur Mikael EDERY domiciliée 50 avenue Victor Hugo 75116 PARIS inscrite à la CRCC de Paris.

La durée des fonctions des commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2030.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

[...]

Pour extrait certifié conforme

Le Président